

## DÉCLARATION DE L'ORIGINE DU HANDICAP

Document à joindre aux demandes d'aide sociale pour une personne en situation de handicap

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_

Sollicite  une Aide sociale à l'hébergement  
 une Aide sociale à domicile

*L'article L.132-10 du Code de l'action sociale et des familles prévoit, sous certaines conditions, une subrogation du Conseil départemental dans les droits du bénéficiaire de l'aide sociale en ce qui concerne les créances pécuniaires de celui-ci contre toute personne physique ou morale. En vue de la mise en œuvre éventuelle de cette procédure, il convient de répondre au questionnaire ci-dessous :*

Un accident de la vie est-il à l'origine du handicap ?

oui  non

Si oui, un tiers responsable est-il en cause ?

oui  non

Si oui, une procédure judiciaire a-t-elle été engagée ?

oui  non

Si oui, a-t-elle abouti ?

oui  non

Selon le cas :

- préciser les coordonnées de l'avocat et de l'assurance :

---

---

---

- joindre une copie intégrale du jugement

Signature du demandeur de l'aide sociale  
ou de son représentant légal.